

Les patrimoines archéologiques face aux changements climatiques : enjeux de connaissance, de conservation et de valorisation des vestiges en milieux humides, immergés et glaciaires.

Appel à communications

Présentation

Depuis 2011, 111 sites préhistoriques palafittiques de l'arc alpin sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils sont gérés par un groupe de coordination internationale (ICG), dont la présidence est assurée tour à tour par chacun des six pays membres. La France assume cette responsabilité pour les années 2021 et 2022, et c'est dans ce cadre que le Service régional de l'archéologie d'Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité organiser une rencontre internationale sur le thème des patrimoines face aux changements climatiques.

L'urgence de la situation, qui résulte de l'accélération des dégradations et de la mise au jour quotidienne de pans entiers de notre passé, nous pousse à engager une réflexion commune sur ces problématiques pour les milieux humides, immergés et glaciaires. Ces environnements particulièrement fragiles et exposés aux multiples conséquences induites par le changement global (bouleversements du climat, transformations des milieux, modifications des pratiques sociétales) seront au cœur de ce colloque. La fonte des glaciers, les variations des niveaux lacustres et les transformations du régime des cours d'eau, livrent de manière continue des vestiges exceptionnels par leur état de conservation et les informations scientifiques majeures qu'ils nous apportent. Il est indispensable de mieux en organiser le suivi, l'étude et la préservation, lorsque cela est possible.

Ce colloque vise à rassembler tous les acteurs concernés par ces enjeux, afin d'aborder les questions de gestion, de conservation et de valorisation de ce patrimoine (du vestige isolé au site archéologique). Il permettra l'indispensable partage des expériences et le développement d'approches innovantes. Ainsi le débat sera ouvert sur les possibles mesures à mettre en œuvre.

Les propositions de communication pourront couvrir toutes les aires chrono-culturelles. Elles devront s'inscrire parmi les trois thèmes suivants :

1. Définir le cadre d'intervention et diagnostiquer les impacts

Afin de poser les bases de la réflexion, ce premier thème abordera :

- le contexte institutionnel, au travers des outils disponibles, des préconisations et des stratégies menées par les associations et organismes internationaux (UNESCO, ICOMOS),
- le cadre réglementaire actuel et les adaptations envisagées ou apportées aux nouveaux risques qui sont engendrés par le changement global,
- le rôle des différents acteurs (juristes, archéologues, environnementalistes, conservateurs, membres de la police de navigation, autres acteurs publics et associatifs) dans la gestion des sites (outils de surveillance, missions de prévention).

2. Protéger, étudier et sauvegarder

Les communications présentées dans cette session concerneront les actions qui peuvent être menées sur les patrimoines archéologiques menacés par les conséquences du changement climatique. Les interventions porteront sur deux thèmes principaux :

- les conséquences de la mise au jour de vestiges mobiliers, fragilisés par leur extraction du milieu anaérobie où ils étaient conservés, et notamment les actions d'urgence mises en œuvre (stabilisation, restauration, étude).
- les dégradations que subissent les sites archéologiques et les solutions qui peuvent être envisagées *in situ* (protection, signalisation, fouille...).

3. Communiquer et valoriser

Cette troisième session sera consacrée aux actions menées par la communauté scientifique et les gestionnaires de sites auprès du grand public, qui enrichissent la collaboration entre les différents partenaires (gestionnaires, scientifiques, usagers de ces milieux) :

- des exemples de sensibilisation (campagnes de communications, etc.) et de valorisations (visites, expositions temporaires, publications grand public...) pourront être partagés,
- les thèmes de l'archéologie participative, et des relais locaux, qui assurent la surveillance des sites et le signalement de découvertes fortuites, avant leur complète destruction ou disparition, seront abordés.

Informations pratiques

Le colloque se tiendra du 24 au 26 novembre 2022, à Lyon (France) dans le grand amphithéâtre de l'Université Lumière Lyon 2. Les interventions se dérouleront les deux premiers jours, elles pourront être menées en français ou en anglais de préférence. L'italien et l'allemand pourront être acceptés. Les supports de présentation devront être en français ou en anglais.

La troisième journée sera consacrée à la visite du Musée de Paladru (Isère) et à un temps d'échanges au bord du lac d'Aiguebelette (Savoie). Ce dernier prendra la forme d'une table-ronde et viendra conclure cette manifestation.

Les propositions pourront prendre la forme d'une communication de 20 minutes ou d'un poster de 3500 signes maximum (espaces compris). Les propositions peuvent être adressées avant le 05 mai 2022 à : palafittes.drac.ara@culture.gouv.fr

Elles devront comporter les éléments suivants :

- noms, prénoms et institutions des intervenants,
- titre de la communication, accompagné d'un résumé d'environ 400 mots en français ou en anglais,
- langue prévue pour la communication et l'article.

A l'issue du colloque, des articles seront demandés aux intervenants en vue d'une publication. Ils comprendront un résumé en anglais.